

## Cahier des charges des Championnats suisses

### Préambule

Ce document concerne les Championnats suisses individuels, des aînés, en blitz, en paires et de parties originales. Pour les compétitions en paires et dans la terminologie utilisée ci-dessous, le terme « joueur » désigne une paire de joueurs.

Les Championnats suisses des jeunes font l'objet d'un cahier des charges spécifique.

Le Comité FSSc a la responsabilité de l'organisation des Championnats suisses des aînés, en paires, en parties originales et en blitz (ce dernier est couplé avec le simultané mondial de blitz début décembre). Cette responsabilité peut être déléguée à un club de la Fédération qui émet le souhait d'être organisateur. Si plusieurs clubs désirent organiser les mêmes championnats, le comité FSSc est chargé de trancher. Les Championnats suisses individuels sont intégrés au Festival de Suisse et organisés par le Comité du Festival.

### Premières démarches...

#### 1. Choix et réservation de la date

Le choix de la date des différents championnats n'est pas totalement libre. L'organisateur est tenu de respecter les périodes suivantes :

- les Championnats suisses individuels entre janvier et juin, sur un week-end et de préférence en fin de saison,
- les Championnats suisses des aînés entre janvier et juin,
- le Championnat suisse en blitz lors du simultané mondial,
- les Championnats suisses en paires entre janvier et juin,
- le Championnat suisse de parties originales entre septembre et janvier.

L'organisateur d'un championnat doit communiquer la date choisie auprès du webmaster qui bloquera la date et créera la manifestation sur le site Internet. Il est possible de bloquer des dates en option (à confirmer ou à lever aussitôt que possible).

Remarque : hormis les Championnats suisses individuels, un championnat national ne peut être organisé en même temps qu'un festival comptant pour le Grand Chelem international. De plus, deux championnats suisses concernant les mêmes catégories de joueurs ne peuvent être organisés sur deux jours consécutifs.

## **2. Choix des locaux et capacité d'accueil**

La capacité d'accueil doit être d'au moins 120 joueurs pour les Championnats suisses individuels, d'au moins 80 joueurs pour les Championnats suisses des aînés, d'au moins 40 joueurs en blitz et d'au moins 60 joueurs en paires et en parties originales.

En règle générale, on compte une surface de salle égale au double du nombre de joueurs. Dans tous les cas l'organisateur doit s'assurer d'un espace d'un mètre linéaire de centre de jeu à centre de jeu. Idéalement, les arbitres sont rassemblés dans une salle annexe.

La FSSc alloue à l'organisateur une aide financière selon le tableau en annexe 2.

## **3. Choix des parties et des horaires**

### 3.1. Le nombre de manches, le temps de réflexion et le type de parties

L'organisateur est tenu de respecter le type de parties des différents championnats :

- les Championnats suisses individuels se disputent en cinq manches – en 3' par coup pour les trois premières manches et 2' par coup pour les deux dernières – réparties sur un week-end,
- les Championnats suisses des aînés se disputent en trois manches en 3' par coup, réparties sur une journée ou une demi-journée,
- le Championnat suisse en blitz se dispute en trois manches en 1' par coup, réparties sur la demi-journée du simultané mondial,
- les Championnats suisses en paires se disputent en trois manches en 2' par coup, réparties sur une journée ou une demi-journée,
- le Championnat suisse de parties originales se dispute en trois manches, réparties sur une journée ou une demi-journée. Le temps de réflexion (2' ou 2'30 par coup) ainsi que l'ordre des parties suivantes sont laissés au choix de l'organisateur : une partie « joker », une partie « 7 sur 8 » et une partie à choisir parmi les parties suivantes : « 7 sur 8 joker », « 7 et 8 » et « 7 et 8 joker ».

En l'absence de précisions, il s'agit de parties normales (7 lettres, non joker).

### 3.2. Les horaires

La première partie d'une journée ne peut débuter avant 9h30 alors que la dernière partie d'une journée ne peut débuter après 21h. L'organisateur s'efforcera d'éviter que l'on joue entre 12h et 13h.

Entre deux parties d'une même demi-journée, l'organisateur ne doit pas accorder un temps de pause de plus d'une heure. En outre, une pause d'au moins 1h30 est souhaitable pour le repas de midi.

## **4. Choix des finances et redevances**

### 4.1. Finances maximales

L'organisateur d'un championnat est libre de choisir les montants de finance d'inscription, mais doit respecter les tarifs maximaux réglementaires :

- pour les championnats en trois manches, maximum 35 francs par personne,
- pour les championnats en cinq manches, maximum 55 francs par personne.

Pour la catégorie Espoir, un rabais d'au moins 50% du maximum doit être accordé. Pour les catégories Jeune, un rabais d'au moins 80% du maximum doit être accordé.

### 4.2. Redevances à la FSSc

Le secrétariat FSSc adresse après le championnat une facture des redevances dues à la FSSc.

-Moins de 60 joueurs (TF8) :

- par joueur adulte : Fr. 3.50 + 10% de sa finance d'inscription,
- par joueur Espoir : Fr. 2.00 + 10% de sa finance d'inscription,
- par joueur Jeune : 10% de sa finance d'inscription.

-Plus de 60 joueurs (TF15) :

- par joueur adulte : Fr. 5.50 + 10% de sa finance d'inscription,
- par joueur Espoir : Fr. 3.00 + 10% de sa finance d'inscription,
- par joueur Jeune : 10% de sa finance d'inscription.

## **5. Eléments complémentaires**

### 5.1. La double-corrrection sur place

Il est fortement recommandé d'effectuer la double-corrrection sur place. Si la double-corrrection est différée, la rétrocession due à la FSSc est majorée d'un franc pour les catégories adultes, de 50 centimes pour la catégorie Espoir.

### 5.2. L'équipe d'encodage de la FSSc

Il est fortement recommandé de recourir aux services de l'équipe d'encodage agréée par la FSSc qui réserve sans autre son intervention pour tous les championnats annoncés dans le Scrabblophile et/ou le site FSSc et homologués par la FSSc. L'organisateur doit toutefois réserver la présence de l'équipe soit au moyen du formulaire disponible sur le site FSSc, soit en contactant directement l'équipe d'encodage.

### 5.3. L'étape du Petit Chelem

L'organisation d'une étape intermédiaire du Petit Chelem est obligatoire à la suite des Championnats suisses en parties originales et en blitz. Elle est interdite à la suite des Championnats suisses des aînés et en paires (cf. Règlement du Petit Chelem).

L'étape finale a lieu lors des Championnats suisses individuels.

## **6. Demande d'homologation**

A cette étape de l'organisation d'un championnat suisse, la manifestation créée par le webmaster existe dans la base de données du site FSSc (cf. point 1). L'organisateur doit alors communiquer par mail au webmaster ainsi qu'au président de la CCT l'invitation contenant les informations concernant les événements (cf. Document de demande d'homologation d'une compétition en annexe 3) afin de les faire valider.

Le webmaster et le président de la CCT vérifient les données transmises par l'organisateur au plus tard une semaine après la réception de la demande de validation et, le cas échéant, valident la manifestation en question. Une fois la manifestation validée, le module d'inscription en ligne est automatiquement activé.

## **Invitation et inscriptions...**

### **7. Envoi de l'invitation du championnat**

L'organisateur doit envoyer une invitation officielle (par courrier ou par voie électronique) à tous les clubs suisses ainsi qu'au secrétariat de la FSSc, au moins un mois avant le premier jour du championnat. Le webmaster publie l'invitation sur le site internet une fois validée par le président de la CCT.

### **8. Gestion des inscriptions**

#### **8.1. Module d'inscription sur le site Internet**

Les joueurs s'inscrivent individuellement via le module d'inscription en ligne sur le site Internet de la FSSc. Ils doivent pour cela disposer d'un compte FSSc obtenu par le webmaster.

Note : Afin de pouvoir inscrire d'autres joueurs, une personne doit obtenir un accès spécial sur le module d'inscription via le webmaster (président de club, personne responsable des inscriptions, organisateur,...)

#### **8.2. Délai d'inscription**

L'organisateur doit fixer le délai d'inscription dans la semaine qui précède le premier jour du championnat, mais pas avant. Il est recommandé (mais pas obligatoire) de choisir la date limite d'inscription comme étant le jour J-7 avant le premier jour du championnat.

Toute inscription hors délai n'est plus possible informatiquement. Il faut donc contacter directement l'organisateur.

Il est également recommandé d'extraire le fichier Excel des joueurs inscrits dans le module d'inscription en ligne, à la date limite d'inscription, pour éviter toute désinscription volontaire ou involontaire et en vue de l'attribution des numéros de table (cf. point 9).

#### **8.3. Dépassement de la capacité d'accueil**

Si le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil annoncée, avant que le délai d'inscription soit atteint, l'organisateur en avise les clubs le plus rapidement possible et peut, le cas échéant, retirer les inscriptions des joueurs n'ayant effectué aucune activité lors de la saison précédente à l'exception des joueurs qui n'ont pas marqué de points Trophée FSSc lors

de la saison précédente et des joueurs qui comptabilisent déjà deux activités lors de la saison en cours. Il remontera la liste dans l'ordre chronologique des inscriptions.

## **9. Attribution des tables**

L'organisateur doit remplir le fichier Excel des joueurs inscrits, extrait du module d'inscription, et le compléter avec un numéro de table de départ pour chaque participant. Il doit aussi prévoir une liste des participants par ordre alphabétique de leur nom de famille avec leur numéro de table, à afficher avant le début du championnat.

Pour la première partie, la table numéro 1 est attribuée au tenant du titre, s'il est présent. Les tables suivantes sont attribuées en fonction des séries et subdivisions actuelles, puis à l'intérieur des subdivisions en fonction du classement national de la saison précédente.

Pour les Championnats suisses en paires, la table numéro 1 est attribuée à la paire tenante du titre. Les tables suivantes sont attribuées en fonction des séries et subdivisions actuelles, puis à l'intérieur des subdivisions par ordre alphabétique (meilleure série de la paire, premier nom dans l'ordre alphabétique de la paire).

Les joueurs changent de place entre les parties en fonction du classement général (en cas d'ex æquo, les tables sont attribuées selon l'ordre alphabétique) – il peut ne pas y avoir de changement entre deux parties d'une même demi-journée, à condition que la seconde ne soit pas la dernière du tournoi.

## **Derniers préparatifs avant le tournoi...**

### **10. Matériel de jeu et d'arbitrage**

Le matériel suivant est fourni en nombre suffisant par la FSSc. L'organisateur doit s'assurer de la présence de ce matériel et ne peut recourir à d'autres modèles sans autorisation du Comité FSSc (en vertu des contrats de sponsoring) :

- 27 bulletins par joueur et par partie (+15% en réserve),
- 1 feuille de route par joueur et par partie (+15% en réserve),
- 3 billets de correction par joueur et par partie.

Le matériel suivant n'est pas automatiquement fourni par la FSSc. L'organisateur doit donc assurer la présence de ce matériel :

- 1 numéro de table par joueur,
- 1 feuille de compte des avertissements par correcteur et par partie – un document-modèle figure en annexe de ce cahier des charges (cf. annexe 1),
- 1 grand tableau près du juge-arbitre et, si nécessaire (à partir de 100 joueurs), des tableaux de rappel pour le fond de la salle ou un beamer et un grand écran pour projeter la grille DupliTop,
- 1 micro avec possibilité de couper le son recommandée,
- 1 chronomètre – l'organisateur s'assure du bon fonctionnement du chronomètre et prévoit au moins un chronomètre de rechange,
- 1 sac opaque avec les 102 lettres de Scrabble pour tirer les parties.

## 11. Infrastructures secondaires

Au-delà des directives concernant l'organisation de l'espace de jeu et d'arbitrage (cf. point 2), l'organisateur doit prévoir une buvette sur place pour servir des boissons et une petite restauration à des prix raisonnables. De plus, si le championnat commence le matin, les organisateurs doivent organiser un moyen de restauration rapide, de préférence sur place ou, à défaut, à moins de dix minutes à pied du lieu de la compétition.

Une navette doit être mise en place avant et après le tournoi, dans le cas où les transports publics ne se rapprochent pas à moins de 2 km de la salle.

L'accueil des spectateurs devrait idéalement être prévu et préparé par l'organisateur afin qu'ils puissent suivre les parties en direct, par exemple, au fond de la salle. A leur attention, il convient de prévoir les données de contact du club organisateur ou de la FSSc (site internet).

Remarque : la présence de spectateurs ne doit toutefois en aucun cas et d'aucune manière gêner les joueurs et les arbitres.

## 12. Couverture médiatique et sponsorship

De manière à assurer une couverture médiatique performante, il convient, sans que cela soit bien entendu limitatif, de contacter les médias locaux et nationaux. Cet effort doit être tout particulièrement appuyé pour l'organisation des Championnats suisses individuels.

De plus, la sponsorship est fortement recommandée, qu'elle s'exerce en espèces ou en nature (sauf bulletins, feuilles de route et billets de correction).

### Pendant le tournoi...

D'une manière générale, l'organisateur et les arbitres s'efforcent de respecter au mieux le Règlement du Scrabble Duplicate de compétition et les recommandations du Guide pratique d'arbitrage publiés par la FISF.

## 13. Corps arbitral

### 13.1. La composition du corps arbitral

Le corps arbitral doit être suffisamment étoffé pour que la surveillance de la salle soit possible et que la régularité de l'épreuve soit indiscutable. Il convient à l'organisateur de s'assurer de la présence des personnes suivantes pour chaque partie et, éventuellement, d'établir un plan à afficher dans la salle d'arbitrage :

- 1 juge-arbitre – il est préférable qu'un même juge-arbitre ne tire qu'une seule des parties prévues au programme,
- 1 assesseur – au-delà de son rôle d'assistance et de surveillance, l'assesseur ne devrait idéalement assumer aucune autre tâche d'arbitrage,
- des teneurs de tableau, des ramasseurs, des correcteurs et des doubles-correcteurs et un encodeur (cf. point 13.3).

### 13.2. La commission technique d'appel

Avant le début du championnat, l'organisateur ou le juge-arbitre doit annoncer la composition de la commission d'appel. Cette commission doit être composée de trois membres (et un membre suppléant, si un des membres de la commission est lui-même concerné par un litige) du pool d'arbitres proposé par la FSSc et disponible sur le site Internet. Le représentant à la Commission internationale du Règlement, s'il est présent, en fait partie d'office.

Cette commission est appelée à trancher tout cas litigieux survenu entre un joueur et un arbitre ou entre un arbitre et un double-arbitre.

Si un litige survient après la double-correction différée, c'est la commission d'appel du tournoi concerné qui est habilitée à statuer. Celle-ci le fera lors du tournoi suivant. Si la commission n'est pas majoritairement représentée, c'est la commission d'appel du tournoi suivant qui sera appelée à statuer.

### 13.3. L'encodage

Si l'organisateur fait appel à l'équipe d'encodage, il doit remettre l'attribution des numéros de table au responsable de l'équipe, au plus tard le jour même du championnat sur clé USB.

L'organisateur doit mettre à disposition de l'équipe un emplacement séparé des arbitres, bien éclairé avec prise 220 volts.

Les montants perçus pour l'encodage figurent en annexe du document de réservation et sont à remettre à l'équipe d'encodage à la fin du championnat.

De son côté, l'équipe d'encodage remet les listes d'encodage et le classement de chaque manche à l'organisateur. Le classement final est remis en deux exemplaires à l'organisateur. Chaque classement supplémentaire est facturé Fr. 2.- afin de couvrir les frais d'impression.

Le classement final est transmis à la personne responsable des classements de la FSSc par e-mail, sous format Excel, par l'équipe d'encodage.

Remarque : l'organisateur peut ne pas faire appel à l'équipe d'encodage (cf. point 16).

## **14. Affichage et annonce des résultats**

L'organisateur doit afficher le classement général complet après chaque partie. Les scores affichés doivent être officiels, corrigés après règlement des litiges. Avant chaque manche, il doit également procéder à l'annonce des cinq premiers de la manche précédente ainsi que les dix premiers du classement général.

Le premier de chaque série (lors des Championnats suisses individuels), les trois premiers Vermeil et Diamant (lors des Championnats suisses des aînés) et les trois premières paires Jeune et Aîné (lors des Championnats suisses en paires) sont également annoncés.

A la fin du championnat, l'organisateur a le choix de procéder à l'annonce du classement général complet ou de l'afficher ; il a néanmoins l'obligation d'annoncer les quinze premiers du classement final, ainsi que tous les joueurs récompensés d'un titre de champion suisse (cf. point 15.1).

## 15. Titres, épreuve de départage et dotation

### 15.1. Titres nationaux et fédéraux

Les Championnats suisses individuels sont attributifs de titres de champion suisse national : seuls les joueurs de nationalité suisse et les joueurs à nationalité multiple (dont la nationalité suisse) ayant choisi de représenter la Suisse, quelle que soit la fédération de leur club, peuvent prétendre à un titre de champion suisse ou à un accessit (deuxième et troisième places).

Tous les autres championnats suisses sont attributifs de titres de champion suisse fédéral : seuls les joueurs affiliés à la FSSc peuvent prétendre à un titre de champion suisse ou à un accessit. Les titres fédéraux peuvent être attribués à un joueur n'étant pas de nationalité suisse à la condition qu'il réside officiellement en Suisse depuis deux ans au moins.

Les titres suivants sont décernés lors des différents championnats suisses :

- lors des Championnats suisses individuels, le titre de champion suisse « toutes catégories confondues » au vainqueur et les titres de champion suisse par série, toutes subdivisions confondues, aux vainqueurs des séries 2 à 7,
- lors des Championnats suisses des aînés, les titres de champion suisse Vermeil et de champion suisse Diamant aux vainqueurs de chaque catégorie,
- lors du Championnat suisse en blitz, le titre de champion suisse « toutes catégories confondues » en blitz au vainqueur,
- lors des Championnats suisses en paires, le titre de champion suisse « toutes catégories confondues » en paires au vainqueur et les titres de champion suisse Jeune et de champion suisse Aîné en paires aux vainqueurs de ces catégories,
- lors du Championnat suisse de parties originales, le titre de champion suisse « toutes catégories confondues » de parties originales.

### 15.2. L'épreuve de départage

En cas d'ex aequo à la première place du classement général final, les joueurs concernés sont départagés par une épreuve en mort subite organisée environ un quart d'heure après la fin de la dernière manche selon le mode « Petit Chelem » (cf. Règlement du Petit Chelem).

L'épreuve de départage concerne l'attribution des titres cités au point 15.1. Elle ne peut être couplée avec une étape du Petit Chelem et, le cas échéant, se déroule avant celle-ci.

### 15.3. La dotation

Pour tous les championnats suisses, les trophées sont choisis par la FSSc et sont remis aux organisateurs au plus tard le premier jour du championnat. Les différents trophées (cf. annexe 2) sont attribués lors de la remise des prix et se cumulent, le cas échéant.



## Après le tournoi...

### **16. Dernières démarches**

L'organisateur doit remettre la liste de tous les collaborateurs ayant exercé une activité le(s) jour(s) du championnat (y compris les joueurs non affiliés et étrangers) à la personne responsable des classements lors du championnat ou dans la semaine qui suit.

Dans le cas où la double-correction n'est pas effectuée sur place, l'organisateur doit remettre tous les documents utiles (bulletins, feuille de compte des avertissements, listings, résultats de chaque manche et classement final complets, retranscription des parties) aux vérificateurs désignés pour la double-correction. Ceux-ci transmettront les bulletins et les scores corrigés aux organisateurs dans la semaine qui suit.

Dans le cas où l'encodage n'est pas effectué par l'équipe d'encodage agréée par la FSSc, l'organisateur doit transmettre le classement final à la personne responsable des classements à la FSSc dans les 24 heures qui suivent la fin du championnat, par e-mail, sous format Excel ou équivalent, selon la mise en page utilisée par l'équipe d'encodage. Un exemple de classement final peut être demandé à la personne responsable des classements.

### **17. Annulation**

Les championnats réunissant moins de 16 joueurs pouvant prétendre au titre de champion suisse toutes catégories confondues ne seront pas homologués.

De plus, si le Comité FSSc constate des manquements graves dans l'organisation d'un championnat, il peut se réunir dans les jours qui suivent et annuler l'homologation du championnat. L'organisateur doit en avoir été informé au préalable.

## Cas non prévus

Le Comité FSSc est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires pour régler les cas non prévus par le présent cahier des charges.

## RECAPITULATION des AVERTISSEMENTS

Épreuve :

Manche :

Correcteur :

Noter le n° du coup auquel le joueur aura été averti.

| TABLE<br>n° | 1er AV. | 2è AV. | 3è AV. | 4è AV.<br>- 5 pts | 5è AV.<br>- 10 pts | 6è AV.<br>- 15 pts | 7è AV.<br>- 20 pts | 8è AV.<br>- 25 pts |
|-------------|---------|--------|--------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |

## RECAPITULATION des AVERTISSEMENTS

Épreuve :

Manche :

Correcteur :

Noter le n° du coup auquel le joueur aura été averti.

| TABLE<br>n° | 1er AV. | 2è AV. | 3è AV. | 4è AV.<br>- 5 pts | 5è AV.<br>- 10 pts | 6è AV.<br>- 15 pts | 7è AV.<br>- 20 pts | 8è AV.<br>- 25 pts |
|-------------|---------|--------|--------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |
|             |         |        |        |                   |                    |                    |                    |                    |

## Tableau récapitulatif des Championnats suisses

| Championnat national | Nombre de jours | Capacité minimale | Trophées   | Aide financière de la FSSc |
|----------------------|-----------------|-------------------|--|----------------------------|
| <b>JEUNES</b>        | ½               | 50 joueurs        | aux 3 premiers joueurs Poussin, Benjamin, Cadet et Junior à la 1 <sup>re</sup> section jeune                           | 300 CHF pour la salle      |
| <b>ORIGINALES</b>    | 1 ou ½          | 60 joueurs        | aux 3 premiers<br>Prix au 1 <sup>er</sup> jeune, 1 <sup>er</sup> espoir et au 1 <sup>er</sup> aîné (mais pas de titre) | 300 CHF pour la salle      |
| <b>PAIRES</b>        | 1 ou ½          | 60 paires         | aux 2 joueurs des 3 premières paires<br>aux 2 joueurs des 3 premières paires des catégories Jeune et Aîné              | 300 CHF pour la salle      |
| <b>AÎNÉS</b>         | 1               | 80 joueurs        | aux 3 premiers joueurs Vermeil et Diamant  | 300 CHF pour la salle      |
| <b>BLITZ</b>         | ½               | 40 joueurs        | aux 3 premiers<br>Prix au 1 <sup>er</sup> jeune, 1 <sup>er</sup> espoir et au 1 <sup>er</sup> aîné (mais pas de titre) | 300 CHF pour la salle      |
| <b>INDIVIDUELS</b>   | 2               | 120 joueurs       | aux 3 premiers<br>au 1 <sup>er</sup> des séries 2 à 7 (toutes subdivisions confondues)                                 | 600 CHF pour la salle      |

## Demande d'homologation d'une compétition

Ce document contient la marche à suivre nécessaire pour faire homologuer votre compétition auprès de la FSSc.

Vous devrez adresser votre invitation au webmaster ainsi qu'au président de la CCT par courrier électronique. Celle-ci doit comprendre les éléments suivants :

- la date et l'heure de début du championnat ou du tournoi,
- la capacité d'accueil de la compétition,
- le nombre de manches et le type de parties jouées (Joker, normales, 2'30, 3'00 min,...),
- pour les tournois en 3 parties, merci d'indiquer si oui ou non vous organisez un petit chelem facultatif,
- l'endroit exact de la compétition, si possible avec plan d'accès et toutes les indications utiles pour les personnes se déplaçant en transport public,
- les possibilités de logement pour les compétitions se déroulant sur plusieurs jours,
- les finances d'inscription ainsi que le délai fixé pour s'inscrire,
- les coordonnées bancaires de l'organisateur ou à défaut un bulletin de versement,
- les coordonnées d'une personne de contact de l'événement pour tout renseignement,
- un numéro de téléphone de contact pour un élément de dernière minute ou une urgence le jour de la compétition,

Vous trouvez l'adresses e-mail du responsable CCT sous l'onglet « Contact » du site internet et voici celle du webmaster : [webmaster@fssc.ch](mailto:webmaster@fssc.ch)